

des **DÉLIBÉRATIONS**
du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la **COMMUNE de PÉROUGES**

2024029

Séance du 26 mars 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :****Votants :****Date de la convocation**

18 mars 2024

Date d'affichage

18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et les vingt-six mars à 19h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Gilberto GRECO, Paul SAISSET, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Gérard FLEJOU, Alain MORGILLO, Marlène BLASQUEZ

Monsieur Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

**CONVENTION DE SERVITUDE DE
TREFOND :
COMMUNE/ SAS DES 3 MOUSQUETAIRES**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gilberto GRECO qui explique que pour permettre le passage en terrain privé de canalisations d'évacuation d'eaux usées, il convient de passer une convention de servitude avec SAS DES MOUSTEQUAIRES pour les parcelles A 2210 et A 2212 lieudits « la cité » qui appartient à la commune de Pérouges. Tous les frais, droits et émoluments des présentés seront supportés par la SAS DES 3 MOUSQUETAIRES qui le reconnaît et s'y oblige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune de Pérouges, ladite convention, ainsi que toutes autres pièces administratives, techniques ou financières relatives au présent dossier.

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

